CABINET DE CONSEILS & ORGANISME DE FORMATION
Santé et sécurité au travail

INTITULÉ DE FORMATION

FORMATION INCENDIE EPI

EQUIPIER PREMIERE INTERVENTION INCENDIE

TARIF Groupe :
Intra-entreprise : 680 €
TARIF Individuel :
Inter-entreprise : 240 €
TVA non applicable :
Art. 261.4.4 a du CGI
L6313-1 du Code du Travail

PARTICIPANTS MAXIMUM : 10
Minimum en intra-entreprise : **Non**
Minimum en inter-entreprise : **4**
Individualisation : **Oui**

Rythme & Durée totale :
0,5 jour / 4 heures
Horaires : (pauses incluses) :
08:30 - 12:30
(Horaire pouvant être adaptable en Intra-entreprise)

Période de réalisation :
Inférieur à 2 mois

MODALITÉS & LIEUX DE DÉROULEMENT
Présentiel en intra-entreprise
France Métropolitaine

INSCRIPTIONS :
contact@ed5.fr
TÉLÉPHONE :
07 62 01 39 20 / 04 11 94 00 50
CALENDRIER À CONSULTER SUR :
WWW.ED5.FR

PUBLIC

Cette formation s'adresse à tous les salariés

La **prévention des risques d'incendie** doit intervenir le plus en amont possible. L'employeur se doit de tenir compte en priorité de la réglementation du code du travail et/ou d'autres réglementations en fonction du type d'établissement

PRÉREQUIS : Aucun

OBJECTIF DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Supprimer les causes de déclanchement d'un incendie
- Mettre en place des mesures techniques et organisationnelles visant à supprimer tout départ de feu et limiter la propagation et les effets d'un incendie
- Limiter l'importance des conséquences humaines et matérielles
- Former et informer le personnel et visiteurs

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Savoir **protéger** des personnes et de biens contre les risques d'incendie
- Savoir **évacuer rapidement** la totalité des personnes présentes **ou différer** leur évacuation dans des conditions de sécurité maximale
- Savoir **limiter la propagation** de l'incendie à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments
- Savoir **favoriser l'accès et l'intervention** des services de secours et de lutte contre l'incendie

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Documentation remise aux stagiaires
- Aide-mémoire, support de cours
- Démonstrations pratiques
- Simulations d'accidents, prise en charge par les stagiaires
- Matériel pédagogique, bac à Feu, extincteurs, SSI pédagogique.

RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE : ref.pedagogique@ed5.fr

ACCESSIBILITÉ

Les personnes atteintes d'handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à contacter notre référent handicap : ref.handicap@ed5.fr

MODE D'ÉVALUATION

- Chaque participant doit suivre la totalité de la formation, participer à la phase d'apprentissage pratique et théorique
- Mise en situation professionnelle

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

- Tous les 2 ans, il est conseillé aux candidats de suivre un recyclage (MAC) d'une durée de 4 heures, lui permettant de maintenir et d'actualiser ses compétences

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Pédagogie active, acquisition de compétences, que le stagiaire sera amené à développer de façon itérative entre son poste de travail et la formation dispensée

MOYENS D'ENCADREMENT

Formateur(trice) incendie à jour certifié(é) par le réseau Assurance maladie / INRS, mandaté par ED5 SAS

MOYENS TECHNIQUES

- Ordinateur, vidéo projecteur, fims
- Objets correspondants à l'activité de l'entreprise et les aides techniques associées utilisées par l'entreprise

SUIVI DE L'EXÉCUTION

- Signature des feuilles d'émargement par demi-journée par les stagiaires et le formateur

VALIDATION / CERTIFICATION

A l'issue, le participant se verra délivrer :

- Attestation de formation individuelle
- Questionnaire de satisfaction

TAUX DE RÉUSSITE : 100 %

TAUX DE SATISFACTION : 99 %

PROGRAMME DE FORMATION

Partie Théorie : 2H00

Partie Mise en Pratique : 2H00

PRÉSENTATION

- Les causes d'incendie et la Prévention
- Le triangle du Feu
- Les classes de Feu
- Les modes de propagation
- Les différents matériels de l'établissement
- L'alarme et l'alerte
- L'évacuation / Quelle organisation
- Visite du site
- Les principes et moyens d'extinction
- L'utilisation des différents extincteurs

APRÈS LA FORMATION

• L'**employeur est soumis à l'obligation de mettre en place des essais incendie une fois tous les 6 mois**. Ces exercices doivent être consignés dans un registre tenu à disposition de l'inspection du travail. L'article R4227-39 indique également qu'au cours de ces tests, les collaborateurs doivent apprendre à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Si la formation pratique n'a pu être organisée sur le lieu de travail habituel de l'intéressé. Il appartient à l'employeur de compléter cette formation par une reconnaissance de ce lieu de travail visant à prendre en compte les risques spécifiques sur lesquels l'intéressé doit opérer.

Document en référence réglementaire : **Référentiel APSAD R6**
Document référence : **FI/incendie-EPII**
Date du document : **03/2023**
Rédacteur : **E DISSANE**
Modification : **03/2023**

ED5 S.A.S est en partenariats avec des organismes de formation habilités par l'INRS et le réseau Assurance Maladie Risques Professionnels.
https://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html

Siège Social : 131 Impasse des palmiers PIST OASIS - 30100 Alès
ED5 S.A.S au capital de 5000€ - Siret : 905 195 426 00010 - N° TVA : FR 92905195426
NAF / APE : 8559A - N° de déclaration d'Activité D.R.E.E.T.S : 76300493030
Tel : 07 62 01 39 20 / 04 11 94 00 50 - **MAIL :** contact@ed5.fr - **WEB :** WWW.ED5.FR
Centre de formation Nîmes : Centre d'affaires du Mas des Rosiers – 65 Rue du Moulin Vedel 30900 Nîmes